

DÉLIBÉRATION N°2020-21_139
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 8 juillet 2021

4- Affaires financières

Point 4.7 – ISIFC : demande de modification du coût de formation du master international d'ingénierie biomédicale

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

Vu l'avis du conseil de l'ISIFC du 5 mars 2021.

Suite aux difficultés de recrutement de certains étudiants boursiers d'excellence en master international d'ingénierie biomédicale de l'ISIFC, une réflexion a été menée au sein de l'équipe puis au conseil de l'ISIFC afin de rendre plus compatible les frais de formation du master international avec les possibilités financières des étudiants étrangers intéressés.

Aujourd'hui, les frais de formations du master international sont répartis en fonction du volume des enseignements. La seconde année n'étant constituée que de 2 mois de formation académique, la répartition est actuellement de 9 000 € l'année M1 et 3 000 € l'année M2. Cette répartition oblige les étudiants à déboursier une somme importante pour la première année et engendre des abandons de candidature.

Suite à ces constatations, le conseil de l'ISIFC s'est prononcé en faveur d'une demande de coût de formation de 5 000 € par année pour les **deux années du master**.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration de l'université approuvent la présente modification du coût de la formation de master international d'ingénierie biomédicale

Besançon, le 12 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n° 4.7 « Extrait du compte rendu du conseil de l'ISIFC du 23 octobre 2020 voté le 5 mars 2021 »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



ANNEXE :

Extrait du compte rendu du conseil de l'ISIFC du 23 octobre 2020 voté le 5 mars 2021

Cette année, 3 étudiants de Tanzanie qui avaient obtenus une bourse d'excellence d'un montant maximal de 5000 € pour payer leurs frais de formation, n'ont pu être recrutés car la première année d'école est de 9000 € sur les 12000 € des deux années.

De plus, afin de pouvoir recruter des étudiants ayant un dossier de bourse d'excellence Eiffel, l'ISIFC aurait intérêt à pouvoir baisser de 50% la première année.

Cette année, seuls 5 étudiants ont été recrutés, ce qui fait que le master international souffre d'un manque de dynamisme de promotion. De plus, l'équilibre financier du master demande 4 étudiants par année pour couvrir les frais d'enseignement, et 4 étudiants par année de plus pour payer le salaire de l'ingénieure d'étude en soutien de la formation.

Il est donc important de réfléchir à la manière d'intégrer plus d'étudiants dans le master international, et les boursiers d'excellence auraient été les bienvenus.

Vincent Armbruster propose donc au conseil de pouvoir équilibrer financièrement les deux années pour les bourses d'excellence suivantes :

- Bourses d'excellence de l'ambassade de France
- Bourses d'excellence du gouvernement français
- Bourses d'excellence de Campus France
- Bourses d'excellence Eiffel

La question est posée autour d'une différence de coût entre les élèves, car cette proposition facture 10000€ sur les 2 ans pour les boursiers contre 12000€ pour les autres.

Enseigner à des trop petits groupes est peu attractif pour les enseignants, et le conseil s'accorde sur le fait qu'il faut avant tout trouver un moyen d'augmenter les effectifs. Les effectifs précédents montaient jusqu'à 13 ou 15 étudiants grâce au partenariat avec l'UIASS du Maroc. Cependant cette année, l'université marocaine n'a pas recruté sur son site.

Les étudiants qui viennent dans ce master ne viennent pas d'une même université d'une année sur l'autre. Il est donc important de bien prendre en compte le retour des étudiants qui se sentent isolés dans l'école.

Il est pris la décision de monter un groupe de travail pour réfléchir à ces éléments pour augmenter le recrutement.

Pour ce qui est des droits de formations, il subsiste un doute sur la possibilité d'équilibrer les deux années, sachant que la seconde coûte beaucoup moins chère en formation car elle comprend deux grands stages. 2 scénarii sont donc mis au vote en fonction de ce qu'il est possible de faire :

1. 5000 € par année pour tous les étudiants (scénario prioritaire)
2. 7000 € pour le M1 et 3000 € pour le M2 pour les étudiants non boursiers, et 5000€ par an pour les bourses d'excellence mentionnées ci-dessus.

Les deux scénarii sont approuvés dans cet ordre de priorité à l'unanimité moins 3 abstentions.

ISIFC